



LE BAILLEUR SOCIAL
DE LA **MEL**

LILLE METROPOLE HABITAT
Direction Commande Publique, Assurances
et Maintenance

MARCHÉ PUBLIC
TRAVAUX ET MAINTENANCE

**TRAVAUX DE REMPLACEMENT
COMPLET DE 262
ASCENSEURS DANS LE
CADRE DE L'AMELIORATION
DE L'ACCESSIBILITE POUR
LES PERSONNES AVEC
HANDICAPS ET PRESTATIONS
DE MAINTENANCE SUR 687
ASCENSEURS DU PARC DE
LILLE METROPOLE HABITAT**

Règlement de la consultation (RC)

Phase Candidatures

Consultation n°

24S0046

Date limite de remise des plis

13 / 05 / 2024 à 12 heures

1. OBJET DU CONTRAT

■ Description de la prestation :

Le présent marché a pour objet la réalisation de :

- ❖ Travaux de remplacement complet de 262 ascenseurs dans le cadre de l'amélioration de l'accessibilité pour les personnes avec handicaps,
- ❖ Prestations de maintenance sur l'ensemble des ascenseurs du patrimoine de LMH (comportant 687 ascenseurs).

Une note de présentation succincte est jointe à la présente Phase Candidatures pour présenter la structure du contrat ainsi que les prestations de l'accord cadre à prix mixtes. Il est toutefois précisé que le CCTP Maintenance et le CCTP Travaux, ainsi que le CCAP seront fournis lors de la Phase Offres et qu'ils apporteront davantage de précisions sur les prescriptions techniques des prestations objet de l'accord cadre et des règles encadrant le contrat.

L'attention des candidats est attiré sur le fait que dans le cadre de la partie Travaux du présent accord cadre, le Titulaire pourra être amené à opérer du désamiantage. A cet effet, le Titulaire devra être pourvu des certificats de qualifications professionnelles en état de validité ainsi que des attestations de formation du personnel dédié (sous-traitance et/ou co-traitance possible).

Code CPV	Libellé CPV
42416100-6	Ascenseurs
45313100-5	Travaux d'installation d'ascenseurs
50750000-7	Service d'entretien d'ascenseurs

■ Caractéristiques principales du contrat :

 Objet du contrat	Travaux de remplacement complet sur 262 ascenseurs et Maintenance sur les ascenseurs du patrimoine de LMH
 Acheteur	LILLE METROPOLE HABITAT
 Type de contrat	Accord cadre mono-attributaire à prix mixtes avec un montant maximum de 5 000 000.00 € HT.
 Structure	5 Lots
 Lieu d'exécution	Métropole Lilloise
 Durée	Commencement à compter du 1 ^{er} janvier 2025 et achèvement à l'issue de la 5 ^{ème} année de maintenance (en cas de reconduction de la partie maintenance)
 Pénalités	Se référer au CCAP (fourni en Phase Offres)
 Nature des prix	Prix forfaitaires et prix unitaires
 Variation des prix	Révisibles

■ Allotissement :

La présente consultation est composée de cinq (5) lots :

- Lot 1 – Lille Eurasud (dont 51 remplacements complets d'ascenseurs et 145 ascenseurs en maintenance)
- Lot 2 – Deûle et Lys / Lille Filature / Tourcoing (dont 130 remplacements complets d'ascenseurs et 325 ascenseurs en maintenance)
- Lot 3 – Lille Eurasud / Villeneuve d'Ascq (dont 48 remplacements complets d'ascenseurs et 90 ascenseurs en maintenance)
- Lot 4 – Roubaix (dont 31 remplacements complets d'ascenseurs et 93 ascenseurs en maintenance)
- Lot 5 – LMH Access (dont 2 remplacements complets d'ascenseurs et 34 ascenseurs en maintenance)

Chacun des cinq (5) lots comprend des travaux de remplacement complet d'ascenseurs, ainsi que des prestations de maintenance (préventive + curative).

■ **Attribution des lots lors la Phase Offres :**

Chaque lot fera l'objet d'un accord cadre distinct, les marchés seront séparés. Les candidats admis à participer à la Phase Offres pourront remettre un offre sur ou plusieurs lots, les lots seront attribués en application de la règle d'attribution suivante :

- Un même candidat pourra se voir attribuer deux (2) lots maximum (les lots seront attribués en fonction de l'importance financière que le titulaire pourrait en dégager) ;
- Dans le cas, où le nombre d'attributaire par lot est insuffisant au regard de la règle d'attribution énoncée ci-avant, cette dernière aura vocation à disparaître pour assurer des attributaires sur l'ensemble des lots de la présente consultation.

■ **Structure du contrat :**

Le présent accord cadre concerne d'une part des travaux de remplacement complet d'ascenseurs et d'autre part la maintenance préventive, de sorte que le Titulaire devra avoir une parfaite connaissance de l'ensemble des prestations attendues dans le présent accord cadre afin d'adapter au mieux sa maintenance préventive et la planification des travaux prévus, et ce dans un le but de garantir à Lille Métropole Habitat, une disponibilité optimale des ascenseurs.

A cet effet, il est précisé qu'une interaction entre la part travaux et la part maintenance est prévue dans le cadre de l'exécution de l'accord cadre.

En effet, la partie relative à la maintenance (préventive et curative) débutera à compter du 1^{er} janvier 2025 et sera suspendue pendant la période de réalisation des travaux, et elle reprendra dès la mise en service des ascenseurs remplacés.

Le présent contrat est structuré comme suit :

- **Lot 1 – Lille Eurasud**
 - ❖ Travaux de remplacement complet de 51 ascenseurs décomposés en cinq (5) tranches :
 - Tranche Ferme (2025) : remplacement de 5 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°1 (2026) : remplacement de 9 ascenseurs
 - Tranche optionnelle n°2 (2027) : remplacement de 12 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°3 (2028) : remplacement de 8 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°4 (2029) : remplacement de 17 ascenseurs
 - ❖ Maintenance sur 145 ascenseurs
- **Lot 2 – Deûle et Lys / Lille Filature / Tourcoing**
 - ❖ Travaux de remplacement complet de 130 ascenseurs décomposés en cinq (5) tranches :
 - Tranche Ferme (2025) : remplacement de 19 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°1 (2026) : remplacement de 28 ascenseurs
 - Tranche optionnelle n°2 (2027) : remplacement de 32 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°3 (2028) : remplacement de 23 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°4 (2029) : remplacement de 28 ascenseurs
 - ❖ Maintenance sur 325 ascenseurs
- **Lot 3 – Lille Eurasud / Villeneuve d'Ascq**
 - ❖ Travaux de remplacement complet de 48 ascenseurs décomposés en cinq (5) tranches :
 - Tranche Ferme (2025) : remplacement de 12 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°1 (2026) : remplacement de 4 ascenseurs
 - Tranche optionnelle n°2 (2027) : remplacement de 9 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°3 (2028) : remplacement de 17 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°4 (2029) : remplacement de 6 ascenseurs
 - ❖ Maintenance sur 90 ascenseurs

- **Lot 4 – Roubaix**
 - ❖ Travaux de remplacement complet de 31 ascenseurs décomposés en cinq (5) tranches :
 - Tranche Ferme (2025) : remplacement de 5 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°1 (2026) : remplacement de 7 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°2 (2027) : remplacement de 1 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°3 (2028) : remplacement de 9 ascenseurs
 - Tranche Optionnelle n°4 (2029) : remplacement de 9 ascenseurs
 - ❖ Maintenance sur 93 ascenseurs
- **Lot 5 – LMH Access**
 - ❖ Travaux de remplacement complet de 2 ascenseurs – Tranche Ferme (2028)
 - ❖ Maintenance sur 34 ascenseurs

■ **Durée du contrat :**

La présente consultation porte sur un accord cadre à prix mixtes dont le début d'exécution est fixée au 1^{er} janvier 2025 avec un achèvement à l'issue de la 5^{ème} année de maintenance.

Il est précisé, en vertu de l'interaction prévue entre la part travaux et la part maintenance (telle qu'évoqué ci-avant) que le présent contrat est conclu pour une période ferme d'une année et sera renouvelé par tacite reconduction au maximum quatre (4) fois pour une période similaire, soit une durée totale de 5 ans en comptant les périodes de reconduction (soit 60 mois).

■ **Rémunération du contrat :**

La présente consultation porte sur un accord cadre à prix mixtes avec un montant maximum de 5 000 000.00 € HT sur la durée du marché tous lots confondus :

- Les travaux objet de l'accord cadre seront rémunérés par un prix global et forfaitaire ; et ;
- Les prestations de maintenance seront rémunérés par un prix global et forfaitaire pour la maintenance préventive et par des prix unitaires pour la maintenance curative.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

La présente consultation est passé selon **une procédure avec négociation** en application des articles L.2124-3, R.2124-3 et R.2161-12 à R.2161-20 du code de la commande publique, et plus particulièrement en application du 4° de l'article R.2124-3 en ce que le présent contrat nécessite, de par la complexité de la nature des prestations et des prescriptions techniques associées, des négociation préalable à toute attribution.

A ce titre, la consultation sera scindé en deux (2) phases : Candidatures et Offres. La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

Au terme de la Phase Candidatures, le pouvoir adjudicateur fixe à 5 maximum le nombre de candidats qui seront admis à remettre une offre lors de la Phase Offres, sous réserve à la fois d'un nombre suffisant de candidats et de candidatures satisfaisantes.

La restriction du nombre de candidats envisagée, de 3 candidats minimum et 5 maximum, a été retenue en considération de la lourdeur qu'impliquerait une procédure comportant un nombre de candidats plus élevé, sans pour autant qu'un tel nombre plus élevé favorise davantage la mise en concurrence entre les différents candidats.

Les candidats admis à remettre une offre seront alors invités à participer à la Phase Offres via la plateforme A.W.S. A l'issue de la remise de leur offre avant la date limite de remise des offres qui sera fixée dans le Règlement de la Consultation de la Phase Offres, et à l'issue d'une première analyse des offres, une ou plusieurs phase(s) de négociation pourront avoir lieu avec l'intégralité des candidats. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité.

Les candidats pourront être invités par l'acheteur public à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles aux pièces constitutives de l'accord cadre.

La négociation pourra se dérouler dans les locaux de Lille Métropole Habitat. Dans ce cas, LMH envoie une lettre d'invitation à négocier à tous les candidats leur précisant la date et l'heure de l'entretien de négociation.

La négociation pourra également se faire par visio-conférence ou de manière écrite. Les modalités de négociation seront précisées aux candidats concernés avant le début des négociations.

Après négociation, les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre.

Il est entendu que l'acheteur public se réserve également le droit de ne pas négocier avec les candidats, et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

■ **Acheteur :**

LILLE METROPOLE HABITAT

Direction Commande Publique, Assurances et Maintenance
425 Boulevard Gambetta
59200 TOURCOING

Site internet : <http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

■ **Dossier de consultation de la Phase Candidatures**

Le dossier de consultation de la Phase Candidatures contient les documents suivants :

- Le présent Règlement de Consultation
- La note de présentation du contrat
- La Fiche Tiers

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

■ **Modification de détail au dossier de consultation :**

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard **6 jours** avant la date limite de remise des candidatures des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation.

■ **Réponse – Nature de l'attributaire :**

Il est interdit aux candidats de se présenter pour le marché :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements,
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera obligatoirement solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles en application de l'article R2142-24 du Code de la commande publique.

■ **Délai de validité des candidatures :**

Le délai de validité des candidatures est de 120 Jours à compter de la date limite de réception des candidatures.

3. PRÉSENTATION DES CANDIATURES

■ Modalités de remise des candidatures :

Les candidatures doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur :

<http://www.marches-publics.info/avis/index.cfm?IDS=4230>

Les propositions doivent être transmises dans des conditions qui permettent d'authentifier la signature du candidat selon les exigences posées l'article 1367 du Code civil. La transmission doit pouvoir faire l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde.

Les copies de sauvegarde papier doivent être adressés à l'accueil du siège de Lille Métropole Habitat : LILLE METROPOLE HABITAT 425 Boulevard Gambetta 59200 TOURCOING. Une preuve du dépôt non électronique doit être fournie (attestation de dépôt), mentionnant le nom de la société ainsi que l'heure et le jour de dépôt.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur.

Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

■ Contenu des plis :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

L'intitulé de chaque document ne doit pas dépasser 20 caractères (y compris dans les fichiers).

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC1)	Lettre de candidature disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat daté et signé
Lettre de candidature (DC2)	Déclaration du candidat disponible sur : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat daté et signé
En cas de redressement judiciaire	La copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s)
Déclaration sur l'honneur	Déclaration sur l'honneur que le candidat a satisfait à ses obligations sociales et fiscales, et qu'il ne fait pas l'objet d'une interdiction de concourir
Extrait Kbis	Datant de moins de trois (3) mois lors de l'attribution <u>ou équivalent</u>
Attestation de vigilance (URSSAF)	Valide de moins de six (6) mois lors de l'attribution

Document	Descriptif
Attestation de régularité fiscale	Valide pour l'année en cours
Avis de situation au répertoire SIRENE	Valide de moins de six (6) mois lors de l'attribution
Attestations d'assurance	Valident lors de l'attribution et nécessaires à l'exécution du marché
RIB	Valide
Fiche Tiers	Dûment renseigné et signé
Présentation / Organisation	Note succincte (maximum 2 à 3 pages) pour présenter l'entreprise candidate ainsi que son organisation au regard du besoin objet du contrat + Organigramme (service travaux + service maintenance)
Moyens humains et techniques	Note de présentation succincte (maximum 2 à 3 pages) des moyens humains et techniques du candidat démontrant les capacités du candidats. La preuve peut être apportée par tout moyen (certifications, qualifications, habilitations, compétences, CV, équipements, matériaux, ...)
Capacité économique	Le chiffre d'affaires des 3 dernière années (2021 + 2022 + 2023)
Références Qualifications professionnelles	Liste de 5 références (datant de moins de 10 ans) significatives, similaires et pertinente au regard du besoin et projet du présent marché, en cours de travaux ou réalisées. Le présent contrat portant sur des travaux et des prestations de maintenance, il est attendu 4 références relatives à des travaux de remplacement complet d'ascenseurs et 1 référence en matière de maintenance. Note d'une (1) page maximum pour chaque référence présentant les caractéristiques principales de la référence (Date/durée de réalisation, montant des travaux/contrat maintenance, présentation de l'opération de travaux ou de maintenance permettant d'apprécier la référence et sa pertinence au regard de l'objet du contrat : ampleur du projet + complexité similaire + qualité des prestations/équipements...) Chaque référence doit présenter les caractéristiques principales du contrat présenté pour être pris en considération.

L'attention du candidat est attirée sur le fait que les prescriptions relatives à la longueur des notes de présentation demandées au titre de la candidature sont à respecter strictement, à défaut les éléments indiqués au-delà ne seront pas pris en compte pour l'analyse des candidatures.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre une demande d'agrément (DC4) ainsi que les pièces administratives mentionnées ci-avant de ce dernier.

Dans le cadre de la collecte des pièces administratives justifiant de la régularité sociale et fiscale du candidat, Lille Métropole Habitat met à votre disposition la plateforme en ligne « e-Attestations » afin de sécuriser et simplifier vos démarches administratives obligatoires.

Gratuite, elle vous permettra d'y déposer régulièrement vos attestations en toute sécurité et confidentialité, à l'adresse suivante :

<https://www.e-attestations.com/pour-les-declarants/>

Attention, l'utilisation de cette plateforme sera rendue obligatoire pour le candidat retenu

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire **sur la plateforme e-attestations et dans un délai imparti** les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, ainsi qu'une attestation d'assurance conformément à l'article L.241.1 du code des Assurances lorsque celle-ci est requise conformément à l'article L243-1-1 du même code.

4. JUGEMENTS DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

■ Critères de jugement des candidatures :

Sur la base des éléments/justificatifs remis, les candidatures seront analysées et la liste des candidats déclarés recevable et admis à participer et à remettre une offre lors de la Phase sera établie sur la base des critères de sélection suivants :

Critères – Phase Candidatures
1. Présentation de l'entreprise et de son organisation – 10 points
2. Capacités techniques et professionnelles – 20 points
3. Capacités financières – 20 points
4. Références similaires – 50 points

■ Critères de jugement des offres :

Dans le cadre de la Phase Offres de la présente consultation, le pouvoir adjudicateur choisira l'attributaire du présent accord cadre sur la base des critères de sélection suivants :

Critères – Phase Offres	Précisions
1. Prix des prestations – 40 points	
L'analyse du prix des prestations sera décomposé comme suit :	
a) Montant des travaux : 60%	
b) Montant de la maintenance des ascenseurs : 35%	
c) Bordereau de prix unitaires (valant DQE) : 5%	
Pour chaque sous-critères du critère Prix : l'offre financière la plus basse se verra affectée la note maximale, et les autres offres seront notées par rapport à cette offre en application de la formule suivante :	
<i>(Offre financière conforme la plus basse / offre financière considérée) x pondération = nombre de points attribués.</i>	
<i>Il est précisé que les sous-critères du critère prix seront notés sur 100 points. La note obtenue après addition des points des sous-critères sera rapportée par suite sur 40.</i>	

Critères – Phase Offres	Précisions
<p>2. Durée d'immobilisation des ascenseurs pour les travaux – 10 points</p> <p><i>(Délai proposé le plus court / délai considéré) x pondération = nombre de points attribués.</i></p>	
<p>3. Valeur technique – 50 points décomposée comme suit :</p> <p><i>Il est précisé que les sous-critères de la valeur technique seront notés sur 100 points. La note obtenue après addition des points des sous-critères sera rapportée par suite sur 60.</i></p>	a) Organisation et moyens proposé par le candidat pour la réalisation des visites de maintenance et des dépannages – 20 points
	b) Organisation et moyens proposés par le candidat pour la réalisation des travaux dans le cadre du présent accord cadre – 20 points
	c) Délais pour l'approvisionnement et la répartition des pièces détachées – 15 points
	d) Qualité des produits et solutions proposées pour la réalisation des travaux dans le cadre du présent accord cadre – 45 points

Conformément à l'article R2152-3 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande écrite de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification et/ou de justifications suffisantes du prix après demande de l'acheteur.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

5. NEGOCIATION

Le présent Règlement de Consultation porte sur la Phase Candidatures de la consultation, il n'est pas prévu de négociation au stade de la Phase Candidatures.

Une ou plusieurs phases de négociation pourront avoir lieu durant la Phase Offres de la présente consultation, les modalités de négociation pourront avoir lieu avec l'intégralité des candidats admis à participer et ayant remis une offre lors de la Phase Offres. Elles seront conduites dans de strictes conditions d'égalité.

Les candidats pourront être invités par l'acheteur public à préciser, compléter ou modifier leur offre, sans pour autant qu'il soit porté de modifications substantielles aux pièces constitutives de l'accord cadre.

La négociation pourra se dérouler dans les locaux de Lille Métropole Habitat. Dans ce cas, LMH envoie une lettre d'invitation à négocier à tous les candidats leur précisant la date et l'heure de l'entretien de négociation. La négociation pourra également se faire par visio-conférence ou de manière écrite. Les modalités de négociation seront précisées aux candidats concernés avant le début des négociations. Après négociation, les candidats seront invités à remettre une nouvelle offre.

Il est entendu que l'acheteur public se réserve également le droit de ne pas négocier avec les candidats, et d'attribuer le marché sur la base des offres initiales.

6. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des candidatures, une demande écrite **par voie électronique, sur le profil acheteur**.

■ Renseignements administratifs

En cas d'incapacité pour le candidat de transmettre sa question par voie électronique, il peut formaliser sa demande écrite à l'adresse suivante :

Lille Métropole Habitat – Service des Marchés Publics
425 Boulevard Gambetta
59200 Tourcoing
Correspondant : Annabelle NEVELSTYN - commande.publique@lmh.fr

■ Assistance technique sur la plateforme

Assistance AWS achats : 04.80.04.12.60 – support-entreprises@aws-france.com

■ Voies et délais de recours :

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- Recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à l'adresse suivante :

Tribunal Administratif de Lille
5 rue Geoffroy Saint-Hilaire 59014 Lille
Téléphone : 03 59 54 23 42
Courriel : greffe.ta-lille@juradm.fr
Télécopie : 03 59 54 24 45
Site internet : lille.tribunal-administratif.fr